



### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Pour des raisons d'hygiène (sacs éventrés provoquant des écoulements et des odeurs), nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des déchets au sol dans des sacs ou des cartons. De même pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de mettre des objets coupants (verre - ferraille) avec les ordures ménagères.

### Dorénavant seules les ordures ménagères triées et mises en containers seront collectées.

Les poubelles non conformes ne seront pas ramassées. L'autocollant ci-dessous sera alors apposé :

**NON CONFORME - REFUSÉ**

Il est obligatoire pour tous (résidences principales et secondaires - locations) d'utiliser un bac vert à OM et un bac jaune à plastiques pour réaliser correctement le tri des déchets ménagers.

Il est possible d'acheter des bacs verts à la mairie (40 € le bac de 90 litres - 45 € le bac de 120 litres) et d'obtenir un bac jaune qui est alors offert.

### COLLECTE DES DASRI

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux, DASRI, coupants et piquants (aiguilles - lancettes) ne doivent plus se retrouver dans les ordures ménagères pour des raisons d'hygiène (risques infectieux) et de sécurité du personnel.

**"Toute personne qui produit des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés est tenue de les éliminer"** Art. R1335-2 du Code de la Santé Publique.

La loi impose aux professionnels de santé de collecter et de faire éliminer ces déchets en s'adressant directement à des sociétés spécialisées.

En ce qui concerne les particuliers en auto-traitement, des containers sont mis gratuitement à disposition à la pharmacie. Ils doivent y être déposés une fois remplis, car la pharmacie est point de collecte et envoie ensuite ces containers sur le continent via l'association DASTRI.

**Rappel :** Les médicaments non utilisés (périmés ou non), MNU, sont à trier et à déposer à la pharmacie qui les expédie à l'association CYCLAMED.

Les DASRI et les MNU sont ensuite détruits dans des usines d'incinération agréées.



### PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS INSULAIRES



La commune, en partenariat avec le Parc naturel régional d'Armorique, a défini un programme de mise en valeur du littoral, dont les objectifs sont :

- de régler les problèmes de sécurité des sentiers de randonnée ;
- de préserver les milieux naturels vis à vis de la surfréquentation et de restaurer les espaces dégradés ;
- de favoriser leur découverte et de proposer des aménagements et signalétiques.

De 2012 à 2014, la première phase du programme a consisté à lancer un diagnostic de la situation du littoral (points d'intérêt sur le littoral, atouts paysagers, points noirs) par la Commune et le Parc naturel régional d'Armorique, avec l'appui du Conservatoire du littoral et du Conseil général du Finistère.

En 2015, cette étude se poursuit par un travail sur le terrain afin de préciser le contenu des projets d'aménagement sur 3 sites retenus dans un premier temps : Pern - Kadoran - Galgrach. La réunion publique d'information du 5 mars dernier a permis aux personnes volontaires de s'inscrire pour participer à ces ateliers de travail qui se dérouleront en avril, et qui permettront de prendre en compte les propositions des participants dans la définition d'aménagements. Ces derniers pourraient être engagés en 2016.

A noter que ce programme est également mis en place sur l'île de Molène.



### REMERCIEMENTS

Merci aux élèves et aux enseignants des classes de 4ème -3ème du collège de Keranroux qui ont nettoyé les plages au cours de leur sortie scolaire sur l'île



### PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE - GESTION DES ESPACES NATURELS

Le Parc est engagé depuis maintenant près de 20 ans dans la gestion des espaces naturels sur le littoral d'Ouessant, en lien étroit avec la commune, dans le cadre de l'affectation de la taxe Barnier.

#### La taxe Barnier

La taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés, ou « Taxe Barnier », ajoutée au prix du titre de transport, est collectée par les transporteurs (Compagnie Penn ar bed et Finsit'mer), ces derniers la reversant aux services des douanes, pour son affectation au Parc naturel régional d'Armorique, reconnu gestionnaire de l'espace naturel. Cette taxe, prélevée toute l'année depuis 2012, est destinée exclusivement à financer l'entretien, la restauration et la valorisation des espaces naturels, ainsi qu'à l'accueil du public sur ces espaces.

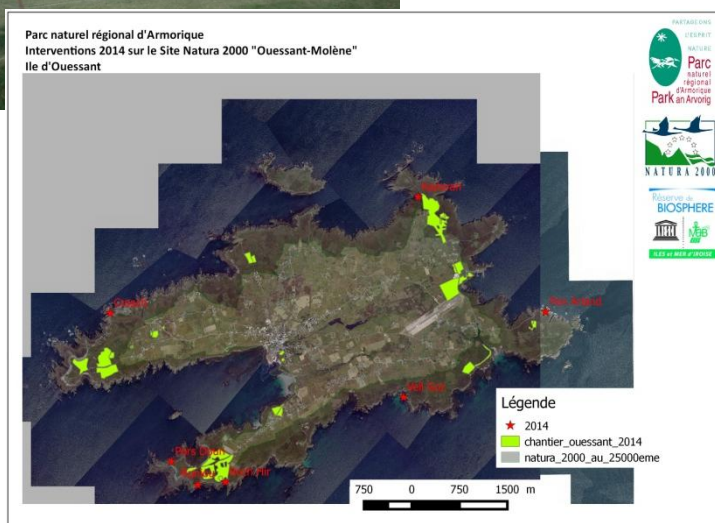
Les recettes de la taxe Barnier financent notamment les charges de gestion (carburant, matériel, réparations,...), des études éventuelles, mais aussi le temps de travail affecté à la gestion des espaces naturels de 2 techniciens au Parc (Cédric CAIN et Robert LE GOFF, en poste sur Ouessant depuis novembre 2014). Ces agents réalisent d'autres missions pour les musées notamment, non comptabilisées dans le budget Taxe Barnier.

Un bilan et des perspectives d'action sont vues chaque année entre le Parc et la commune.

#### Actions 2014

En 2014, le Parc est intervenu pour assurer l'entretien mécanique des espaces naturels sur plus de 55 hectares, sur des anciens secteurs d'intervention (les pointes de Kadoran, Pors Doun et Pern) mais aussi sur des plus récents, comme au Stiff. Des secteurs de murets sont également restaurés.

Suite aux tempêtes de l'hiver 2013-2014, le Parc a procédé en partenariat avec la commune à une mise en sécurité des sentiers côtiers, sur 6 sites devenus dangereux. Des clôtures avec une signalétique ont été installées pour permettre la déviation de chemins ou la mise en sécurité de linéaires côtiers. Afin de limiter l'embroussaillage de secteurs encore entretenus par l'agriculture il y a quelques années, une convention tripartite entre l'ACCA, la commune et le Parc a été signée pour l'entretien par l'ACCA de secteurs encore ouverts (25 ha en 2013-2014).



Enfin, le Parc suit toute l'année la fréquentation des sites naturels de Pern, Kadoran et Pors Doun, grâce à la pose d'éco-compteurs enterrés qui comptent les passages pédestres. Ces données permettent de mieux comprendre la fréquentation (notamment touristique) et de calibrer ensuite les aménagements en conséquence.

#### Programme d'actions 2015

Un programme a été défini pour l'année 2015 :

- \* Poursuite des actions d'entretien avec de nouveaux sites et l'expérimentation de nouveaux matériels
- \* Poursuite de la sécurisation et de l'entretien des sentiers côtiers
- \* Poursuite du Programme de mise en valeur des espaces naturels.